



Rectorat
DES n° 12 - 2021

21, Rue Saint Etienne
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n° 12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 9 du 29 septembre 2021 fixant les collèges électoraux pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

ARRETE

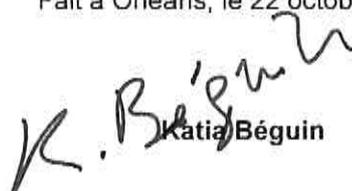
Article 1^{er}: La liste électorale, par collège, pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaire d'Orléans-Tours, est arrêtée conformément à l'annexe jointe.

La liste électorale est mise en ligne sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr.

Elle peut également être consultée dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours (accueil de la Maison des Etudiants – 2 rue de Tours à Orléans et accueil des services de la vie étudiante – 18 allée Ferdinand de Lesseps à Tours).

Article 2 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 22 octobre 2021


Katia Béguin

ANNEXE

LISTE ELECTORALE

**RELATIVE A L'ELECTION DES
REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGIONAL
DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
D'ORLEANS-TOURS**

SCRUTIN DU 6 DECEMBRE AU 10 DECEMBRE 2021